



**Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis de la Municipalité au
Conseil Communal, No 05/2024, relatif à une demande de crédit de CHF 438'000.00
pour des aménagements routiers de la ligne de bus 722**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mesdames Laurence Jobin, Pia Hitz-Lepori, Yolanda Barrientos et de Messieurs Vincent Bovet (Président), Jan-Frederik Lange et Julien Spring (Rapporteur), s'est réunie le 22 août ainsi que le 11 septembre 2024 pour étudier le préavis susmentionné. Les membres se sont également rendus individuellement sur les lieux où les travaux sont prévus.

Elle remercie Messieurs Charly Viquerat et Roland Corthay pour leur présence lors de la deuxième session du 11 septembre au cours de laquelle, ils ont répondu aux questions posées au préalable, et apporté tous les éclaircissements nécessaires à l'étude et à la compréhension de ce préavis.

Contexte

A partir du 15 décembre 2024, le nouvel horaire CFF sera revu et amènera une amélioration de la ponctualité sur l'ensemble du réseau CFF en Suisse romande. Conçu par les CFF avec la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), l'horaire mis en œuvre sera le plus grand changement d'horaire jamais vécu en Suisse romande depuis 20 ans. Son objectif principal est de garantir à la clientèle davantage de ponctualité et des correspondances stabilisées. Il impliquera de nombreux changements d'horaire sur les lignes CFF, mais également sur celles des autres entreprises de transports publics dans toute la Suisse romande.

Pour la Commune d'Etoy, l'impact de cette réorganisation exige de revoir fondamentalement les cadences et les horaires des lignes de bus existantes 722 et 724 ; ainsi que la création d'une nouvelle ligne 727 entre Yens et Allaman.

Le développement de l'offre, par une double cadence horaire ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle ligne engendrent le besoin de revoir une partie du tracé de la ligne 722 et de modifier en conséquence certains carrefours routiers ; et de profiter d'améliorer les trottoirs et l'éclairage public sur le nouveau tracé.

L'utilisation du « Fonds de développement durable » pour financer une partie de ces travaux n'a pas été retenue par la Municipalité car selon le règlement du fonds, la contribution aurait été limitée à 20'000 CHF seulement.

En conclusion, la Commission ad hoc, avec 4 voix contre 1 (et une abstention car non présente), vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- Vu le présent préavis municipal no 05/2024
- Entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

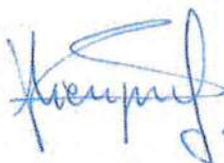
- D'adopter la demande de crédit de CHF 438'000.00 pour des aménagements routiers de la ligne de bus 722, tel que présenté en annexe du présent préavis.
- De charger la Municipalité de poursuivre les tâches en cours pour finaliser les travaux prévus.

Pour la Commission ad hoc :



Vincent Bovet

Président



Julien Spring

Rapporteur

Etoy, le 17 septembre 2024